



Quand on taxe les allocataires adultes handicapés

Aucun Gouvernement n'avait jusqu'alors osé taxer les personnes bénéficiant de l'allocation adulte handicapé (AAH). **Déontologiquement, éthiquement et humainement**, les Gouvernements qui se sont succédés n'ont en effet jamais touché à l'AAH.

Aujourd'hui, le pas est franchi. Désormais les personnes bénéficiant d'une mesure de protection (Tutelle/curatelle) et bénéficiaires de l'AAH vont être taxées. **En clair, les personnes les plus fragiles et les plus en difficultés sociales voient leurs aides rabotées.**

Le décret paru le 31 août 2018 augmente de façon significative la participation financière des personnes protégées et en particuliers, des plus pauvres. **Non, vous ne rêvez pas !**

Tranches de revenus	Barème avant réforme	Barème nouvelle réforme
0-AAH	0%	- Pour les personnes ayant un niveau de ressources inférieur ou égal à l'AAH : Exonération de participation - Pour les personnes ayant un niveau de ressources supérieur ou égal à AAH : 0,6 %
AAH-SMIC	7%	8,50%
SMIC-2,5 SMIC	15%	20%
2,5 SMIC-6 SMIC	2%	3%

Pourtant les textes officiels se veulent rassurant « Les personnes dont les ressources n'excèdent pas l'AAH sont totalement exonérées de participation au financement de leur mesure de protection ». Or, si par malheur votre livret A vous rapporte au moins 1€ ou si l'AHH augmente en cours d'année (base 1ère tranche au 1er janvier), votre participation annuelle est augmentée de... 2 000% !

Dormez, braves gens, nous veillons sur vous.

En tant que Services Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs, il est de notre devoir d'alerter l'opinion publique sur ces nouveaux barèmes qui fragilisent encore un peu plus les personnes en situation de handicap. Car si pour nous, cette réforme n'impacte pas financièrement notre fonctionnement, la situation est toute autre pour les personnes protégées et cela nous est intolérable.

Lorsque l'on souhaite bâtir l'Etat providence du XXIème siècle, on ne taxe pas les personnes protégées handicapées et/ou vulnérables.

C'est cette réalité économique que notre collectif souhaite dénoncer. Car derrière des calculs savants, se cachent des femmes et des hommes qui ont besoin de vivre décemment.

Contact Presse :

communication@vieactive.asso.fr – 03 61 33 92 45